

## Budget primitif 2018

### Annexe 3 – Handibudget

---

#### 1. Contexte

En 2011, le bureau municipal a validé le principe d'élaboration d'un « handibudget », dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'action municipale en faveur des personnes handicapées. La Ville ayant une approche intégrée du handicap, le travail en ce domaine est partagé et mené par toutes les directions de la ville.

Ce rapport présente les dépenses prévues dans le cadre du BP 2018, sur la base des apports des directions et services de la Ville. Il mentionne également les principales actions n'entraînant pas de surcoût mais favorisant l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap à Saint-Denis.

Les actions sont classées en **quatre domaines** :

- accessibilité ;
- intégration professionnelle ;
- accès aux droits et services ;
- communication, sensibilisation et développement des partenariats.

Ce handibudget 2018 est quasi stable par rapport à celui de 2017 : **1 924 983 euros sont prévus** contre 2 044 721 euros en 2017.

Sur ces 1 924 983 euros, 1 026 089 euros (53%) correspondent à des dépenses d'investissement et 898 894 euros (47%) à des dépenses de fonctionnement.

Le travail mené a permis d'améliorer le taux d'emploi de personnes handicapées conforme aux obligations légales, ce qui a pour conséquence une suppression de la cotisation obligatoire indexée sur le taux d'emploi des personnes handicapées et de diminuer d'autant les dépenses de fonctionnement. Néanmoins, celles-ci sont globalement en légère augmentation par rapport à 2017 (+ 32.617 €) du fait de l'effort accru en matière d'accueil de loisirs avec l'élargissement du service le soir.

Le budget dédié à l'accessibilité physique restera cette année à un niveau relativement proche du niveau de 2017 (1 178 444 € en 2017).

De 2014 à 2018, 6 303 433 euros auront ainsi été dépensés en investissement pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux. **Un effort important de la ville qui se poursuit annuellement, consolidée par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, dans lequel des travaux de mise en accessibilité sont prévus chaque année.

D'une manière générale, **la dimension « handicap » restera portée en 2018 par la plupart des directions** afin d'inclure les personnes en situation de handicap.

#### 2. Les actions en faveur du handicap et les dépenses liées selon les domaines

##### 2.1. L'accessibilité du cadre bâti, de l'information et de la communication (1 026 089 €)

Le détail des travaux prévus en 2018 est retracé en fin de rapport. On notera tout particulièrement les travaux prévus au sein du groupe scolaire Langevin pour 120 000 euros, la dernière tranche de la mise en accessibilité du 15 rue Catulienne pour 150 000 euros, les travaux prévus à la piscine Marville pour 100 000 euros, au sein du Centre de vacances de Montrem pour 60 000 euros ou encore pour la mise en accessibilité de la MPE Ribambelle pour 50 000 euros.

Au total, **1 026 089 euros de travaux ont été identifiés pour la mise en accessibilité des ERP municipaux**, qui seront inclus au sein de l'enveloppe accessibilité de 800 000 € ou au sein des opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Au-delà de ces sommes, il serait nécessaire d'identifier également l'ensemble des **travaux de rénovation** qui contribuent de façon conséquente à l'accessibilité et sont intégrées dans les opérations spécifiques du PPI.

Outre les travaux pilotés par la direction des bâtiments et de l'architecture, **d'autres directions participent à la mise en accessibilité des services municipaux**, telles que :

- le CTM, lors d'interventions ponctuelles (exemple : installation d'isoloirs PMR pour les élections) ;
- la Direction de la Vie scolaire (enseignement) et l'unité d'archéologie, avec l'achat de mobilier et de matériel pédagogique adapté.

## **2.2. L'intégration professionnelle (307 444 euros)**

### *2.2.1. L'obligation d'emploi et la contribution au FIPHFP*

Tout employeur de plus de 20 salariés doit présenter un taux d'emploi de travailleurs handicapés supérieur ou égal à 6%. Si ce taux est inférieur à 6%, l'employeur doit reverser une contribution à un fonds d'aide pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés (le FIPHFP, dans le cas des employeurs publics).

Depuis 2013, le taux d'emploi de la Ville a été en constante augmentation, ce qui a entraîné une baisse de la contribution payée au FIPHFP. Cette année et pour la première fois il n'est donc plus prévu de contribution de la Ville au FIPHFP, alors que celle-ci était encore de 20 000 € en 2016.

Outre l'emploi direct, la Ville sous-traite des activités à des établissements et services d'aide par le travail (ramassage des poubelles, mise sous pli, etc.). 162 776 euros sont prévus pour cela en 2018 (en hausse de 32 776 € par rapport à 2017).

### **Evolution du nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) à la Ville de Saint-Denis**

Année	2006	2012	2015	2016	2017
Taux d'emploi direct	1,19%	3,40%	5,50 %	5,62%	6 %

### *2.2.2. Les actions prévues pour favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés*

La Ville a signé en 2012 une **convention avec le FIPHFP** afin d'avoir davantage de moyens pour prendre en compte les problèmes de santé ou les situations de handicap rencontrés par les agents. Cette convention, mise en œuvre par la référente handicap de la DRH en lien avec les autres services et directions, était effective jusque fin 2016.

Une nouvelle convention a été conclue au début de l'année 2017. Cette convention effective jusqu'en 2019 répond à l'exigence nouvelle de co-financement imposée par le FIPHFP. Désormais une partie ou la totalité de certaines actions doivent être financées par la collectivité.

Ainsi, en 2018, sur la base de cette nouvelle convention les actions de maintien dans l'emploi, de formation et d'aménagements de postes se poursuivront. **116 470 euros** doivent être dépensés pour les actions d'intégration professionnelle en 2018.

Le budget total prévu pour l'intégration professionnelle s'élève donc à **307 444 euros** (contre 326 081 euros en 2017 en raison principalement de la suppression de la contribution au FIPHFP, la Ville ayant atteint le taux d'emploi de 6 %).

## **2.3. Accès aux droits et services (549 105 euros)**

### *2.3.1. L'accueil de droit commun*

Les Dionysiens en situation de handicap sont accueillis dans les services municipaux au même titre que n'importe quel habitant. **Le CCAS et la DSDS** sont particulièrement concernés, notamment :

- le service d'Aide à domicile : trois personnes en situation de handicap bénéficieront en 2018 de ce service du CCAS, pour une dépense totale estimée à 15 624 € ;
- Le Pôle social, qui met à disposition des dossiers MDPH, peut aider à les remplir lors de permanences dédiées et remet aux usagers les cartes attribuées par la MDPH (invalidité, priorité, stationnement).

Au-delà du CCAS, **l'ensemble des structures municipales** sont impliquées. On peut notamment citer :

- les Maisons du Petit Enfant (une dizaine d'enfants accueillis)
- les équipements culturels : Musée d'Art et d'histoire, Unité d'archéologie, Ecole d'Arts Plastiques, Conservatoire : médiation culturelle et activités spécifiques avec des groupes de personnes handicapées, autour du jardin des 5 sens au Musée, à la Fabrique de la Ville, etc.

- la Maison des parents : perspective de reprise des temps d'échange et de rencontres autour du handicap
- les Centres Municipaux de Santé
- les équipements de vie des quartiers (vie associative, maisons de quartier, etc.)

### 2.3.2. *L'accueil et la prise en charge renforcée*

L'accueil de droit commun pratiqué par l'ensemble des structures municipales n'est pas toujours suffisant et un accompagnement spécifique peut être nécessaire pour certains types de handicaps.

Ce constat a amené la Ville à mettre en place des projets spécifiques pour renforcer l'accueil, avec des personnels supplémentaires lorsque le droit commun montre ses limites.

Les **accueils de loisirs** pratiquent ainsi, depuis 2011, un encadrement renforcé pour les enfants en situation de handicap ne pouvant être accueillis avec un taux d'encadrement classique. **24 animateurs vacataires** pour un montant total de 337 493 euros sont recrutés à ce titre. En 2017, le taux d'encadrement a évolué à 3 enfants pour 2 animateurs, en lieu et place du 1 pour 1, en maintenant l'encadrement renforcé pour les enfants dont la sécurité le nécessite. Cette évolution a permis d'élargir ce service lors des accueils du soir. Au total, les dépenses consacrées à cette politique croîtront d'un peu plus de 65 000 euros.

La Ville a également recours à **des vacataires supplémentaires sur le temps de pause méridienne** pour renforcer les équipes lorsque le handicap d'un enfant le nécessite. Une quarantaine de vacataires est employée à ce titre, pour un **budget total de 181 350 euros**.

En 2017, un jeune est parti en séjour ordinaire avec encadrement renforcé, 3 enfants autistes ont participé à un séjour de « répit », un jeune est parti en séjour adapté grâce au financement de la ville.

En 2018, il est également prévu de poursuivre le développement d'actions pour **favoriser le départ en vacances des enfants handicapés**, dans la continuité de l'offre proposée en 2017 :

- intégration individuelle dans un séjour de vacances sans adaptation du format ;
- intégration de 3 à 5 enfants dans un séjour de vacances en adaptant le format ;
- financement de séjours adaptés.

Le besoin financier nécessaire pour développer ces aspects est estimé à **12 724 euros**.

## **2.4. Sensibilisation au handicap, développement des partenariats et communication (11 300 euros)**

### *2.4.1. La sensibilisation sur les temps festifs de la Ville*

En 2018, il est prévu de poursuivre **les actions de sensibilisation** pendant la Fête de Saint-Denis. D'autres actions du même type sont également susceptibles d'être programmées pendant le reste de l'année.

### *2.4.2. Le développement des partenariats*

La Ville travaille avec plusieurs types de partenaires :

- les **services et établissements médico-sociaux implantés à Saint-Denis**, qui fréquentent régulièrement les services municipaux (Musée, Centres de santé, espaces-jeunesse, ludothèques...)
- les **associations locales** : la Ville soutient leurs projets (activités au Musée, au théâtre, mise à disposition de salles et de cars) et leur verse des subventions, en particulier via la mission handicap, la direction de la santé et la vie associative. 7 500 euros seront versés en 2018.
- les **partenaires institutionnels** : ARS, MDPH, Conseil départemental, Centres ressources, etc., autant de partenaires incontournables pour la mise en œuvre de nouveaux projets. Par ailleurs, le handicap est pleinement pris en compte dans deux instances partenariales importantes du territoire :
- le **Contrat local de santé** qui comprend une fiche action sur l'accès aux soins des personnes handicapées et une autre sur l'autisme.
- le **Conseil Local en Santé Mentale**, qui porte plusieurs actions contribuant au mieux-être des personnes en situation de handicap, notamment à travers les groupes de travail « Autisme » et « Logement ».

### **Synthèse des dépenses prévues selon les domaines d'action**

Accessibilité	<b>1 026 089 €</b>
Intégration professionnelle	307 444 €
Accès aux droits et services	547 191 €
Sensibilisation du grand public	11 100 €
Mission handicap	33 159 €
<b>Total</b>	<b>1 924 983 €</b>

### **3. Les ressources humaines**

#### **3.1. Les postes dédiés à temps plein**

Outre les postes de vacataires dans les accueils de loisirs, sur le temps de pause méridienne et dans les séjours de vacances, deux postes à temps plein sont aujourd'hui dédiés au handicap :

- au sein de la direction générale, un poste de chargé de mission dont l'objet est d'assister les directions dans la mise en œuvre de projets pour une meilleure prise en compte du handicap ;
- au sein de la DRH, un poste de référent handicap dont l'objet est de mettre en œuvre la convention signée avec le FIPHFP.

#### **3.2. La mobilisation de l'ensemble des directions**

Au-delà des postes dédiés, plusieurs agents consacrent un temps de travail conséquent au handicap dans le cadre de leurs missions. C'est notamment le cas de :

- la Direction des bâtiments et de l'architecture, pour la mise en accessibilité des bâtiments municipaux ;
- la Direction des Ressources humaines via le pôle social pour l'accompagnement des agents de la ville dans la constitution de leur dossier MDPH ;
- la Direction Enfance- loisirs avec le renforcement de l'accueil en centres de loisirs et en séjours de vacances et celui de l'encadrement pour la pause méridienne et le travail réalisé en lien avec les CASEH, référent handicap de l'Education nationale.
- La Direction de la santé, dans ses différentes composantes, (dépistage en PMI, intégration de la question du handicap dans les projets de l'Unité Ville et santé (CLS, CLSM), suivi en CMS...)

En outre, de nombreux projets sont menés en lien sur le handicap dans les différentes directions, un investissement qui se conforte d'année en année et qui dépend de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la municipalité.

**Domaine d'action 1 : Accessibilité (physique + information & communication)**

<b>Direction / Service</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Dépenses prévues en 2018</b>	<b>Recettes prévues en 2018</b>	<b>Observations</b>
Bâtiments & architecture	Travaux et études favorisant la mise en accessibilité des bâtiments municipaux	MOE, CCA	1 023 700 €		
Petite Enfance/Mission Handicap	Prestation de traduction en langue des signes		1 400 €		
Vie scolaire-	Achat de mobilier scolaire et de matériel pédagogique adapté		989 €	0 €	La ville répond aux préconisations médicales
<b>TOTAL</b>			<b>1 026 089 €</b>		

**Domaine d'action 2 Intégration professionnelle**

<b>Direction / Service</b>	<b>Action</b>		<b>Partenaires</b>	<b>Dépenses prévues en 2018</b>	<b>Recettes prévues en 2018</b>	<b>Observations</b>
Ressources humaines	Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement FIPHFP)	Aménagements et adaptations de poste	FIPHFP AFPA	41 500 €	77 125 €	Dont 13 600€ pour la formation des agents, 2 000€ pour la formation des acteurs
		Formation		13 600 €		
	Mise en œuvre de la Convention FIPHFP (Financement Ville)	Aménagements et adaptations de poste		32 870 €	59 520 €	
		Formation		23 560 €		
		Recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi		3 000 €		
	Emploi d'une référente handicap			30 138 €	30 138 €	Dont 10 611 € dédiés à la partie du temps consacrée au handicap par la secrétaire de l'assistante sociale du personnel
Contribution annuelle au FIPHFP			0 €		Suppression de la contribution en raison de l'atteinte du taux d'emploi	
Accueil/ Commande publique	Sous-traitance à des ESAT	ESAT Vivre autrement ESAT La Résidence sociale	162 776 €		Marchés pour la mise sous pli et le ramassage des poubelles au Centre Administratif	
<b>TOTAL</b>				<b>307 444 €</b>		

**Domaine d'action 3 Accès aux droits et services**

<b>Direction / Service</b>	<b>Action</b>	<b>Partenaires éventuels</b>	<b>Dépenses prévues en 2018</b>	<b>Recettes prévues en 2018</b>	<b>Observations</b>
CCAS	Prestations d'aide à domicile auprès de personnes en situation de handicap		15 624 €	7 008 €	Prévisionnel sur la base du réalisé de l'année précédente
Enfance- Loisirs	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs		337 493 €	139 200 €	Dépenses dédiées au personnel et au fonctionnement (jouets et matériel adaptés, etc. en augmentation importante par rapport à 2017
	Accueil renforcé des enfants en situation de handicap en séjours de vacances	Eclaireurs de France	12 724 €	1 520 €	Dépense qui englobe le coût salarial supplémentaire pour l'accueil d'enfants en situation de handicap en séjours ordinaires avec encadrement renforcé, l'organisation d'un séjour de répit et le financement de 4 séjours adaptés
	Renforts pour l'encadrement de la pause méridienne	Education nationale	181 350 €		Enveloppe pour 40 animateurs en renfort sur le temps de la pause méridienne
<b>TOTAL</b>			<b>547 191 €</b>		

**Domaine d'action 4 Sensibilisation du grand public/Développement de partenariat**

<b>Direction / Service</b>	<b>Action</b>	<b>partenaires éventuels</b>	<b>Dépenses prévues en 2018</b>	<b>Recettes prévues en 2018</b>	<b>Observations</b>
Mission Handicap/ Santé/ Vie associative	Subvention		7 500 €		Associations concernées: Un sourire d'ange, GAIF, GEM L'Entretemps, GEM L'Astrolabe, Santé Mentale et Culture, A Plaine vie
Mission handicap	Impressions		3 600 €		
<b>TOTAL</b>			<b>11 100 €</b>		

**Mission handicap (mise à part car transversale à l'ensemble des domaines présentés ci-dessus)**

<b>Direction / Service</b>	<b>Action</b>	<b>partenaires éventuels</b>	<b>Dépenses prévues en 2018</b>	<b>Recettes prévues en 2018</b>	<b>Observations</b>
Direction générale / Mission handicap	Emploi d'une personne à temps plein pour animer la mission handicap		33 159 €		Diminution du budget du fait de la vacance de poste suite à mutation – recrutement en cours
<b>TOTAL</b>			<b>33 159 €</b>		

## Détail des travaux de mise en accessibilité prévus en 2018

<u>Site</u>	<u>Prestations</u>	<u>Montant</u>
<b>Tous bâtiments</b>		
Signalétique extérieure	Poursuite du déploiement de la charte multi-sensorielle, dont espaces jeunes, musée, etc.	87 500,00 €
<b>Bâtiments pour l'enfance et la petite enfance</b>		
Groupe scolaire Langevin	Réalisation de travaux d'accessibilité aux bâtiments (2 ascenseurs)	120 000,00 €
Groupe scolaire Victor Hugo	Réalisation rampe d'accès modificative	40 000,00 €
Groupe scolaire Vilar	Lancement MOE pour Accessibilité	50 000,00 €
Groupe scolaire Puy Pensot	Lancement MOE pour Accessibilité	50 000,00 €
MPE Ribambelle	Réalisation de rampe d'accès extérieur	50 000,00 €
Centre de vacances Montrem	Mise en accessibilité du bâtiment et modification des sanitaires/salles d'eau	60 000,00 €
Centre de vacances St Hilaire	Rendre les chambres en RdC accessible	20 000,00 €
Antenne Jeunesse Péri	Déplacement de l'activité du 1er étage vers le RdC	10 000,00 €
Antenne Jeunesse La Saussaie	A voir et Voir pour la Ludothèque	10 000,00 €
Divers Espaces Jeunesse	Signalétique extérieure	20 000,00 €
<b>Bâtiments socio-culturels</b>		
15 rue Catulienne	Sanitaires handicapés	150 000,00 €
Centre social coopératif Coopérence	Suite de travaux d'accessibilité	50 000,00 €
Piscine Marville	Création d'une rampe extérieure sur voirie	100 000,00 €
Salle de la Légion d'honneur	Accessibilité aux sanitaires	86 200,00 €
Salle Croizat	Modification accessibilité vers l'extérieur	20 000,00 €
Église de la Plaine	Création rampe	30 000,00 €
Halle du marché	Réfection des sanitaires	40 000,00 €
Cimetière	Plans inclinés, portes à remplacer, revêtement à changer	10 000,00 €
Signalétique intérieure	Lancement CMS Barbusse et CMS La Plaine	20 000,00 €
Extension HDV	Création monte PMR	20 000,00 €
<b>Total</b>		<b>1 023 700,00 €</b>